



Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 23/7/2026

ID : 033-213303209-20260720-DEL352026-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 35-2026
DU 20 JUILLET 2026**

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mille vingt-six

Le vingt juillet à 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/07//2026

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, AUDOUIN Anne, BROUDICHOUX Serge HUCHET Pierrette, MARTIN Frédéric, LEBAS Julie, CHARDAC Jasmine, de LONGCAMP Laurence, REVIDON-AUDRY Patrice, BOUTIN Jean-François, TRANQUARD Jérôme, BORDAS Christian, DUMON Christelle, GUILLEN Angel

ETAIENT ABSENTS /

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CHARDAC Jasmine a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION 35-2026 VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL LE PRESBYTERE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après plusieurs visites du bien sis 72 et 82 Route de Puynormand « Le Presbytère » il a été fait une proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire, décide à l'unanimité :

- De céder la propriété immobilière sise au 72 et 82 route de Puynormand cadastrée AO 19 d'une surface de 7 a 49 ca et AO 18 d'une surface de 8 a 43 ca moyennant la somme de 211 000 € frais d'agence inclus (11 000 €) ;
- Consent tous pouvoirs à Madame le Maire pour mandater toutes les expertises immobilières obligatoires lors d'une vente immobilière ;
- Décide que l'acte relatif à cette opération sera dressé à l'Office Notarial de Libourne de Maître François VIEN-GRACIET, notaire ;
- Consent tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tout compromis de vente et l'acte authentique de vente ;
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Pour copie conforme

Le 23 juillet 2026

Le Maire

Patricia RAICHINI

Acte rendu exécutoire

Le 23 juillet 2026

Publié ou Notifié

Le 23 juillet 2026

